

ADM ET SÉCURITÉ MONDIALE:

L'heure de la réforme

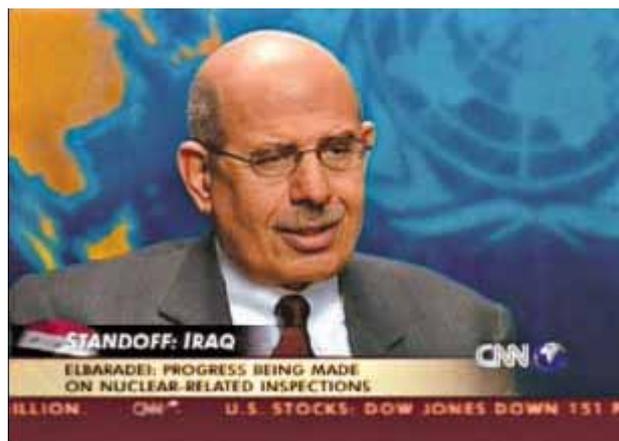
Il faut, pour combattre la propagation des armes de destruction massive, revigorer le système international de sécurité collective.

Mohamed ElBaradei

Après la guerre en Iraq, la communauté internationale va devoir s'interroger sur le fait de savoir si l'usage préventif de la force devrait être le modèle à appliquer pour contrer la menace d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (ADM), ou s'il existe d'autres moyens au résultat moins prévisible, mais moins coûteux en vies humaines.

Jusqu'à la fin de la guerre froide, un monde bipolaire maintenait la sécurité internationale par un système d'alliances, de sphères d'influence, d'institutions multilatérales mondiales et régionales – dont les Nations Unies – et, enfin, d'équilibre de la puissance fondé sur la dissuasion nucléaire. Avec la désintégration de l'empire soviétique, cependant, il s'est créé un monde unipolaire qui a bouleversé le paysage de la sécurité internationale, avec la disparition des rivalités de la guerre froide et de nombre des anciennes alliances et sphères d'influence connexes.

Tandis que dans l'immédiat après-guerre froide, beaucoup prêchaient l'apparition d'un nouvel ordre mondial – et espéraient un nouveau modèle de sécurité ancré dans le système de sécurité collective de l'ONU, ces espoirs ne se sont pas pleinement matérialisés. Car si la fin de la guerre froide a permis la transformation en sociétés libres et indépendantes de nombreux pays et peuples auparavant



M. ElBaradei, directeur général de l'AIEA, interviewé sur CNN.

réprimés, elle a aussi réveillé d'anciens conflits ethniques et culturels internationaux et intranationaux qui, du fait des restrictions imposées par les superpuissances rivales, étaient restés en sommeil. De surcroît, les Nations Unies étant incapables d'adapter leur système de sécurité collective à l'évolution de la réalité et des menaces, certains des conflits les plus récents, tels le Burundi, le Rwanda et la Somalie, ont été mal gérés ou ont été traités en dehors de

l'ONU, tel le Kosovo. Pendant ce temps, d'anciens conflits tels que ceux du Moyen-Orient et du Cachemire continuent de pourrir.

Malgré l'évolution des relations internationales depuis la fin de la guerre froide, cependant, les armes nucléaires ont conservé leur prépondérance comme moyen d'ultime puissance. Et bien que plusieurs pays, telle l'Afrique du Sud, aient renoncé à leurs armes nucléaires ou à leurs ambitions en la matière, les parapluies nucléaires de l'OTAN et d'autres alliances continuent de s'étendre. Fait plus grave: les objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), élaboré au début des années 70 pour combattre la prolifération des armes nucléaires et favoriser le désarmement nucléaire, sont de plus en plus menacés. Plusieurs milliers d'armes nucléaires subsistent dans les cinq États nucléaires parties au TNP (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie). Quant aux trois pays non parties au TNP, deux – l'Inde et le Pakistan – ont, ces dernières années, apporté la preuve de leur capacité nucléaire, tandis que le troisième – Israël – est présumé disposer de telles armes. Plus récemment, la Corée du Nord, État partie au TNP, a décidé de se retirer du Traité et est soupçonnée, à l'instar d'autres parties au Traité, de tenter d'acquérir l'arme nucléaire. D'autres États, en revanche, ont opté pour «l'arme du pauvre», tentant d'acquérir des armes chimiques et biologiques. Après le 11 septembre 2001, de surcroît, la menace de prolifération d'ADM a revêtu une nouvelle dimension: la perspective de groupes sous-nationaux tentant d'acquérir et d'utiliser ces armes.

Face à cette réalité, devons-nous renoncer à combattre la prolifération des ADM par un système international de sécurité collective fondé sur des règles – et nous résoudre à vivre dans un monde confronté à la menace constante d'un holocauste nucléaire ou d'autres catastrophes ? Je ne le pense pas. Pour instaurer, cependant, un système de sécurité collective contre la prolifération des ADM, il faudra faire preuve d'audace, collaborer et agir durablement. Il faut, selon moi, prendre d'urgence, parmi d'autres, les mesures suivantes:

1. Nous devons moderniser le système de sécurité collective des Nations Unies – en ce qui concerne aussi bien la diplomatie préventive que la mise en application. Ce système, créé il y a un demi-siècle pour fonder l'ordre mondial sur des valeurs et des principes communs, n'a pas atteint sa pleine maturité et n'a pas fonctionné comme prévu. Le détruire, en revanche, reviendrait à revenir à l'époque de Hobbes.

Que faut-il changer ? Pour commencer, il faudrait intégrer au Conseil de sécurité les grandes puissances politiques et économiques d'aujourd'hui. En outre, il faudrait adopter des concepts, des outils et des méthodes de travail novateurs qui

permettent au Conseil de jouer effectivement son rôle d'organe «prépondérant» de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par exemple, le Conseil de sécurité aurait besoin de mécanismes d'intervention rapide pour régler les litiges naissants, et de forces suffisantes pour traiter les multiples situations et litiges postérieurs à la guerre froide, qu'il s'agisse de superviser des élections, de maintenir l'ordre ou de contrôler des frontières. Il faudrait prévoir des sanctions visant les gouvernements, non les administrés. Par ailleurs, le droit de veto devrait être soumis à des restrictions convenues – se limitant peut-être aux cas d'autorisation de l'usage de la force – afin d'empêcher que le Conseil tout entier ne succombe aux chamailleries des membres permanents. Le Conseil devrait également accepter d'élargir la définition des situations qui «menacent la paix et la sécurité internationales» en y incluant les tentatives d'acquisition d'ADM et la violation brutale des droits de l'homme, afin de pouvoir, en pareil cas, intervenir rapidement et efficacement.

2. Nous devons créer un environnement où l'usage de la force, tel que prévu par la Charte de l'ONU, se limiterait aux cas d'autodéfense ou d'application de mesures autorisées par le Conseil de sécurité. Toute attaque préventive, aussi tentante soit-elle, risque d'entraîner la communauté internationale en terrain inconnu et dangereux. Seule une décision du Conseil assurera à cette mesure une légitimité et un soutien international. Enfin et surtout, ces restrictions limiteront l'usage de la force au cas dans lesquels la force est l'ultime recours.

3. Nous devons agir pour délégitimer l'acquisition et l'usage d'ADM, et élaborer de nouvelles doctrines de sécurité ne reposant pas sur ces dernières. Comme le TNP, les conventions sur les armes chimiques et sur les armes biologiques ou à toxines ne comptent pas assez d'États parties, et la dernière ne prévoit aucun mécanisme de vérification.

Ce qu'il faut, c'est une nouvelle approche applicable à toutes les ADM et fondée sur quelques principes essentiels: adhésion de tous aux conventions interdisant les ADM; systèmes intrusifs de vérification des conventions relatives aux ADM; plan précis et détermination d'éliminer les ADM *dans tous les États* pour abolir, à terme, l'écart entre «nantis» et «démunis»; nouvelles doctrines de sécurité ne reposant pas sur l'effet dissuasif des armes nucléaires; et mesures d'application permettant de combattre efficacement, sous l'égide du Conseil de sécurité, toute tentative d'acquérir illégalement des ADM.

4. Nous devons mettre au point un mécanisme empêchant les ADM et leurs éléments de tomber aux mains de terroristes. Il faudra pour cela assurer efficacement, au niveau mondial, la protection physique des matières et installations nucléaires et radioactives, mieux contrôler les

agents chimiques et biologiques, et contrôler efficacement les exportations dans le monde.

5. Nous devons résoudre de façon décisive les conflits chroniques qui sont la principale incitation à acquérir des ADM. Il est édifiant de noter que la majorité des pays soupçonnés de vouloir acquérir des ADM se situent au Moyen-Orient, foyer d'instabilité depuis plus d'un demi-siècle. Dans tout règlement de la question du Moyen-Orient, il faudra impérativement concevoir des mécanismes régionaux de sécurité – y compris l'instauration d'une région exempte d'ADM. Il en sera de même du règlement de tout futur conflit de ce type, y compris le conflit coréen.

6. Enfin, nous devons éliminer, dans le monde, les sources d'insécurité et d'instabilité, y compris l'écart croissant séparant riches et pauvres: deux cinquièmes de la population mondiale vivant avec moins de deux dollars par jour; absence chronique, dans de nombreuses régions, de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme, les despotes se drapant du voile de la souveraineté; et clivages de plus en plus vifs entre les cultures et les civilisations. Pour atténuer efficacement ces sources d'insécurité, il faudra que les pays développés fournissent une assistance financière suffisante – assistance qui ne représente actuellement, fait choquant, que 0,23% du revenu national brut de ces pays, et que les institutions internationales, les gouvernements et la société civile encouragent activement l'interaction entre les cultures et les peuples, diffusent les bonnes pratiques d'administration et surveillent le respect des droits de l'homme.

Ce sera difficile, mais si nous voulons épargner à la prochaine génération un nouveau siècle de guerre où l'humanité pourrait s'autodétruire, nous n'avons pas le choix.

Mohamed ElBaradei est Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le présent essai exprime son opinion personnelle.

CONTRÔLE MONDIAL DES ARMES NUCLÉAIRES

Les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – pierre angulaire de la prévention de la prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire – se sont réunies à Genève (ONU) en avril et mai 2003 pour continuer de préparer la prochaine Conférence d'examen du Traité en 2005. Une autre réunion est prévue en 2004.

En vertu du TNP, l'AIEA assume les fonctions d'inspecteur des garanties dans le monde et de mécanisme multilatéral de transfert des applications pacifiques des techniques nucléaires. À la dernière session du Comité préparatoire du TNP, M. Piet de Klerk, directeur du Bureau des relations extérieures et de la coordination des politiques de l'AIEA, a évoqué les problèmes que doit résoudre le régime multilatéral: vérifier les capacités nucléaires de l'Iraq; refus de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) de respecter les obligations du TNP; refus de certains pays de conclure et de ratifier des accords de garanties et faibles progrès dans la conclusion et l'entrée en vigueur de protocoles additionnels conférant à l'AIEA des droits d'inspection accrus; et stagnation des progrès du désarmement nucléaire et de la dynamique d'adhésion au Traité. «Pour que le régime de contrôle conserve son intégrité, des progrès doivent avoir lieu sur tous ces fronts», a-t-il ajouté.

Iraq: En ce qui concerne l'Iraq d'après-guerre, il a noté que le mandat de l'AIEA demeurerait valable et n'avait pas changé, et que l'AIEA était le seul organe légalement habilité à vérifier le désarmement nucléaire de ce pays. L'Agence demeurerait disposée à y reprendre les activités de vérification ordonnées par le Conseil de sécurité ainsi que d'autres projets, si les circonstances le permettaient.

RPDC: S'agissant de la RPDC, il a noté qu'entre autres évolutions, les inspecteurs des garanties de l'AIEA n'étaient plus dans le pays, et que le Conseil de l'AIEA avait notifié au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de l'ONU le refus persistant, par ce pays, de respecter son accord de garanties.

Pour de plus amples renseignements sur le TNP, l'Iraq et la RPDC, y compris le texte intégral de la déclaration, consulter le site web de l'AIEA à l'adresse <http://www.iaea.org/worldatom/>.